

Plus qu'un impérialisme de l'homme seul

28.02.2022

De

Matthias Wiesmann

Source : réimpression, revue par l'auteur, de l'article du même nom chez matthias-wiesmann.ch

Trad. FG - Original

Rudolf Steiner a formulé l'idée de la triarticulation de l'organisme social alors que la fin de la Première Guerre mondiale se profilait à l'horizon. Il répondait ainsi à la question des causes de la guerre et de la possibilité d'éviter de tels conflits à l'avenir ? Il est peut-être surprenant que la réponse - exprimée en langage moderne - soit similaire à celle donnée dans le cadre de la problématique de l'environnement, qui nous préoccupe maintenant depuis de nombreuses années : Il faut augmenter la diversité. Ce que la monoculture est dans le domaine agricole, l'État unique l'est dans le domaine social. ("L'État du pot-au-feu", c'est ainsi que je l'ai appelé dans mon petit livre paru en 2017, *Le pot-au-feu et les élites*). L'État unitaire se caractérise par une concentration du pouvoir. Les fonctions sociales importantes (économie, culture, droit) sont dirigées à partir d'un centre. Je m'appuie tout d'abord sur ces réflexions pour établir ensuite un lien avec la guerre actuelle en Ukraine.

L'État "pot-pourri", promoteur de conflits

Lorsque j'ai écrit ce livre, j'avais sous les yeux le nombre croissant d'"hommes seuls" qui s'approprièrent le pouvoir d'État de manière stupéfiante et souvent en très peu de temps (en Turquie, en Hongrie, en Pologne, en France, en Autriche, en Tchéquie). Des gouvernements en série sont tombés démocratiquement entre les mains de personnes qui n'ont rien à envier à une véritable participation de la population aux processus sociaux. L'usurpation du pouvoir devient de plus en plus facile grâce aux formes d'organisation de plus en plus centralisées de notre société, soutenues par des banques de données efficaces. C'est pourquoi j'ai qualifié l'État national unitaire de "forme d'organisation à risque". La "nation" est un concept très fécond dans l'historiographie. Mais la nation n'est pas un concept d'avenir. La Crimée et la Catalogne le montrent clairement. Le cartel des États de l'UE qui se sont (à l'époque) rangés sans compromis du côté de l'État central espagnol montre la peur de tout mouvement dans la structure des peuples d'Europe.

Parce que l'État national unitaire doit être considéré comme une forme d'organisation à risque, la question de la réduction des risques se pose. Comment les États se protègent-ils des "prises de contrôle hostiles" (comme on le dirait d'une entreprise économique). L'abandon de la centralisation progressive et la diversification du pouvoir offrent une protection. Cela présuppose une diversification des formes d'organisation de l'État.

Sous l'aspect de la diversification, j'ai présenté l'approche de l'économiste Bruno S. Frey, qui avait déjà remarqué le potentiel des organisations fonctionnelles dans les années 1990. Les organisations fonctionnelles sont des associations, souvent de communes, qui assument des tâches communes et transfrontalières (collecte des déchets, épuration des eaux usées, services sociaux, gestion d'une piscine couverte, protection du Haut-Rhin et du lac de Constance au-delà des frontières nationales, transports publics à Bâle, formation tertiaire à Kreuzlingen-Constance). Le modèle des organisations fonctionnelles a tendance à dissoudre les frontières nationales. Des personnes de différentes communautés se rencontrent dans les organes de ces organisations. Elles forment un "substrat démocratique" en dehors

de la hiérarchie de l'État central. Bruno S. Frey a écrit à ce sujet un article dans la Neue Zürcher Zeitung à l'automne 2016, qu'il a intitulé de la manière suivante : "Il existe une alternative à l'UE".

Frey ne renie pas ses origines économiques. Il peut s'imaginer qu'il existe un marché de prestataires qui offrent aux communes des prestations dans les domaines mentionnés et d'autres (par exemple l'enseignement). Il n'aborde pas le fait que les prestations (école ou transports publics) et donc leur forme d'organisation sont de nature différente. En revanche, il était important pour moi de présenter les différences de manière socio-phénoménologique dans le deuxième chapitre ("Ne mettez pas tout sur le même plan !"). Ces descriptions mènent directement à la différenciation que Rudolf Steiner n'a pas seulement présentée en 1918/1919 avec sa triarticulation de l'organisme social, mais qu'il a défendue activement dans le cadre du mouvement des conseils du Wurtemberg à l'été 1919.

L'autogestion dans la vie culturelle et intellectuelle et dans la vie économique (avec ses associations) conduit à une participation plus intensive des personnes concernées qu'aujourd'hui et également à une diversification du pouvoir comme chez Frey. Si, de cette manière, les tâches que l'État assume aujourd'hui sont réparties entre d'autres organismes responsables, l'influence directe de l'État unitaire central en matière de gestion et d'ordre diminue. Le risque évoqué plus haut est réduit. L'État et ses organes démocratiquement élus peuvent se replier de plus en plus sur la définition du cadre d'action juridique - pas de champ d'action pour les "hommes seuls", comme j'ai nommé plus haut les usurpateurs du pouvoir.

Aspects de la guerre en Ukraine

Ce que l'absence de différenciation fonctionnelle peut entraîner est illustré ici par la problématique des langues dans l'est de l'Ukraine. Les États unitaires ont tendance à adopter des "langues uniques" ou à discriminer les langues minoritaires (voir par exemple les minorités basque ou catalane en Espagne). L'est de l'Ukraine compte une forte proportion de russophones. "Le pourcentage de russophones est plus élevé que celui des Russes ethniques, car il y a aussi des Ukrainiens ethniques et des membres d'autres nationalités qui déclarent le russe comme langue maternelle. La proportion est de 74,9 % à Donetsk et de 68,8 % à Louhansk. (Wikipedia)

"Privés d'État pendant des siècles, les Ukrainiens ont conservé leur identité essentiellement par le biais de la langue ukrainienne. Il était donc logique [?] que la nouvelle Ukraine après 1991 déclare dans sa Constitution que la langue ukrainienne est la seule langue d'État. ? La nouvelle loi sur l'éducation de septembre 2017 a donné lieu à une dispute internationale sur les langues scolaires. La loi prévoit une intensification de l'enseignement de l'ukrainien dans les écoles des minorités du pays. Le gouvernement hongrois notamment a protesté bruyamment contre cette mesure sur la scène internationale, jusque dans l'OTAN. Il reproche à la nouvelle loi de conduire à la fermeture des écoles de minorités hongroises en Transcarpatie". (Gerhard Simon, site web Bundeszentrale für politische Bildung 4.12.2017) "L'Ukraine sous le président Zelensky impose également dans les régions russophones de l'Ukraine de s'adresser en ukrainien aux clients et aux élèves dans les écoles à partir de la cinquième classe, à tous les fonctionnaires, aux journaux nationaux, aux supermarchés, aux pharmacies et aux banques. Les films étrangers diffusés à la télévision doivent être doublés en ukrainien". (Urs P. Gasche sur Infosperber du 28.1.2022)

À petite échelle, on peut toujours observer de tels processus. Après que les programmes de l'école primaire en Suisse aient été largement uniformisés (on a parlé d'"harmonisation" ; les puissants manipulent également la langue chez nous, comme Poutine qui évite le mot "guerre"), alors que cela

aurait dû permettre d'introduire le français précoce, le parlement du canton de Thurgovie a décidé de s'y opposer. Cela a fait réagir le ministre fédéral de l'Intérieur, le conseiller fédéral Berset, qui a menacé de recourir au droit fédéral et à la contrainte. Le parlement cantonal a remis le français précoce à l'ordre du jour - et s'est prononcé en faveur...

Ce qui a été présenté ici pour la langue devrait être valable pour la culture en général : Ce type de politique est un impérialisme de l'État national dans un domaine que les personnes concernées devraient en fait pouvoir organiser seules dans le cadre de leur autogestion culturelle. Au vu de l'arrogance du gouvernement de Kiev en matière de politique culturelle, il n'est pas étonnant que l'État ukrainien n'ait guère pu gagner de sympathie à l'Est et qu'il ait, par son intransigeance, créé une porte d'entrée pour l'impérialisme panrusse de Poutine.

Cela peut sembler être un reproche adressé au "mauvais côté". Ce n'est pas le cas. Il ne s'agit pas de blâmer un camp en particulier, mais de blâmer les principes d'étatisme et de nationalisme généralement défendus (y compris chez nous), qui ont également fourni un combustible essentiel au déclenchement de la Première Guerre mondiale. Avec les compétitions sportives et autres (par exemple le concours Eurovision de la chanson) célébrées de manière nationaliste, on continue d'attiser un nationalisme apparemment inoffensif, une démarcation par rapport aux concurrents étrangers ou adverses - une tendance chauvine, voire raciste. Le "droit à l'autodétermination des peuples" s'est présenté comme une "solution de paix" à la fin de la Première Guerre mondiale et est devenu en même temps le début des conflits qui ont suivi (Bosnie-Herzégovine, Bosnie, etc.). L'autodétermination d'un peuple (surtout lorsqu'il s'agit de questions culturelles) est dans le meilleur des cas une fiction, dans le pire des cas un retour à l'époque raciste et ethnique. Seul l'individu peut être autodéterminé. Le "soi" d'un peuple est un mythe fatal.

Parallèlement, Rudolf Steiner exposait en 1917 de manière très claire à quoi devait conduire une pensée 'völkisch-rassisch', liée au principe du sang corporel : 'Un homme qui parle aujourd'hui de l'idéal des races et des nations et des appartenances tribales parle d'impulsions de déclin de l'humanité. Et s'il croit, dans ces soi-disant idéaux, placer devant l'humanité des idéaux progressistes, c'est une contre-vérité. Car rien n'entraînera plus l'humanité vers le déclin que la reproduction des idéaux de race, de peuple et de sang'. (Markus Osterrieder : Un monde en mutation. La question des nationalités, les plans d'ordre et l'attitude de Rudolf Steiner pendant la Première Guerre mondiale. Stuttgart 2014, p. 1097).

La soi-disant autodétermination d'un peuple se traduit toujours, dans les questions culturelles, par une détermination étrangère des minorités. Une fédéralisation poussée permet de désamorcer quelque peu ce problème, comme le montre la Suisse. Le Jura, majoritairement catholique et francophone (un héritage de l'évêché de Bâle), se voyait comme une minorité marginalisée au sein du canton de Berne, majoritairement protestant et germanophone. Des conflits massifs ont finalement abouti à la formation du nouveau canton du Jura. La possibilité d'une très large autonomie culturelle, éventuellement en coopération avec des collectivités françaises limitrophes, n'a pas été prise en considération. L'Italie s'est engagée dans une voie similaire de résolution des conflits avec un statut d'autonomie pour le Tyrol du Sud.

De telles solutions auraient peut-être été envisageables pour la Crimée. La tradition culturelle montre des liens très étroits entre la Crimée et la Russie. Elles auraient pu être renforcées, ce qui aurait sans doute réduit la pression en faveur de l'annexion par la Russie. La situation d'escalade des ambitions de toute-puissance de l'État sur tous les domaines de la société se résume à un affrontement en tout ou rien, comme nous pouvons l'observer actuellement en Ukraine - avec les conséquences tragiques que cela implique pour la population. La lutte pour le tout ou rien revient à couper tous les ponts, y compris dans la culture (musique) et le sport par exemple. On peut se réjouir que les courtisans de Poutine soient

empêchés de se produire dans nos salles de concert. Mais on peut douter que la rupture des ponts facilite la compréhension.

[Autres articles en français de l'auteur](#)

La lecture vous a-t-elle plu ?

Alors faites nous un don d'autant qu'il vous est de valeur que nous puissions continuer à publier de tels textes. Astuce: Vous pouvez également indiquer le nom de l'auteur dans le but d'utilisation, si nous devrions faire un effort particulier pour des textes de cet auteur. [Ici vous pouvez aller au formulaire de dons](#)

Diffuser les articles



Cette oeuvre est sous [licence Creative Commons \(DE\)](#), et pourra être diffusée sans coût sous les conditions définies.